**Le RCM vous rappelle les principales mesures à respecter lors des randonnées dans le cadre de la crise sanitaire liée au Covid-19 :**

<https://www.ffrandonnee.fr/s-informer/actualites/l-actualisation-du-plan-de-reprise-des-activites-rando-au-9-juin-2021>

* Vaccination : fortement recommandée par la commission médicale fédérale.
* Si symptômes de Covid s’abstenir de randonner.
* Port du masque maintenu avant et après la randonnée (et également en agglomération).
* Distanciation physique de **2** mètres à observer continuellement.
* La jauge des groupes est fixée à **25** personnes pour les sorties encadrées. (Elle est de **10** pratiquants en « auto-organisé »)
* Prévenir le RCM en cas de symptômes apparaissant dans les 15 jours après la randonnée.
* Le transport individuel jusqu’au lieu de départ de la randonnée est conseillé. Le covoiturage est possible pour les personnes ne disposant pas de moyens de locomotion (le signaler au capitaine) ou pour celles souhaitant l’organiser à titre individuel (mais le club ne pourra plus prendre en charge les places non utilisées).